

le 26 OCT. 2016

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4ÈME Réunion de 2016



Séance du 19 octobre 2016

CD20161019_10
id. 2889

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**CRÉATION DU BUDGET ANNEXE
"TARN-ET-GARONNE – CONSEIL COLLECTIVITÉS"**

Comme Monsieur le Président l'a exposé dans les rapports présentés précédemment, le Département va assurer en régie la continuité des missions de l'ancienne entité SEMATEG.

Pour ce faire, le Département doit créer un budget annexe de type Service Public Administratif (SPA) qui sera régi selon la nomenclature budgétaire et comptable M52 et équilibré, si besoin était, par une participation du budget principal.

Ce budget annexe, en vigueur au 1^{er} novembre 2016, devra être assujetti à la TVA, dans la continuité du service proposé par l'ancienne entité.

De plus, et comme pour tous les budgets annexes du Conseil Départemental, la gestion de ce budget fera l'objet d'un suivi par le conseil d'exploitation.

Enfin, Monsieur le Président propose, en séance, la dénomination définitive de ce nouveau budget annexe intitulé « Tarn-et-Garonne – Conseil Collectivités ».

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve :
 - le principe de création d'un budget annexe M52 au 1^{er} novembre 2016,
 - l'assujettissement de ce budget annexe à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA),
 - la dénomination définitive de ce budget annexe comme suit : « Tarn-et-Garonne – Conseil Collectivités »

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, tout document ou convention utile à ces créations.

Pour l'adoption : 18 voix

Avis contraire : néant

Abstentions : 11

Hors de la présence de Monsieur Gérard HÉBRARD.

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,



Christian ASTRUC

